



Après trois années de tentatives, le collège Jean de La Fontaine décroche l'Accréditation Erasmus + !

publié le 11/03/2025

Descriptif :

Des subventions pour voyager

De quoi s'agit-il au juste ?

L'accréditation est une reconnaissance de la qualité du projet élaboré au sein du collège pour permettre aux élèves de s'ouvrir à l'**Union Européenne**. Cette accréditation fonctionne comme un laissez-passer, permettant d'obtenir des subventions européennes afin de faciliter les mobilités (voyages) des élèves dans des pays d'Europe partenaires, sur la base de projets communs. Elle est valable sur une période de **cinq années entre 2021 et 2027** : nous sommes donc accrédités pour deux années scolaires complètes (2025-2026 + 2026-2027). C'est la première étape, qui nous informe que nous obtiendrons des **subventions** !



La seconde étape est l'attribution de la somme allouée sur la base des projets proposés : nous saurons en juin 2025 combien nous aurons pour nous permettre de réaliser des voyages l'année prochaine.

Il s'agit donc d'une **opportunité formidable** qui profitera pleinement aux élèves dès l'année scolaire prochaine ! **Le collège Jean de La Fontaine fait partie des 107 élus sur plus de 530 demandeurs, ce qui souligne la qualité de notre projet et de notre travail en équipe.**

 [annonce_site_du_college](#) (PDF de 53.9 ko)